

Direction de l'Autonomie

**Service Coordination
et Gestion de Projets**

CONFÉRENCE DES FINANCEURS PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE ISÈRE



1



INFORMATIONS ET REPÈRES POUR BIEN RÉPONDRE À L'APPEL À PROJET

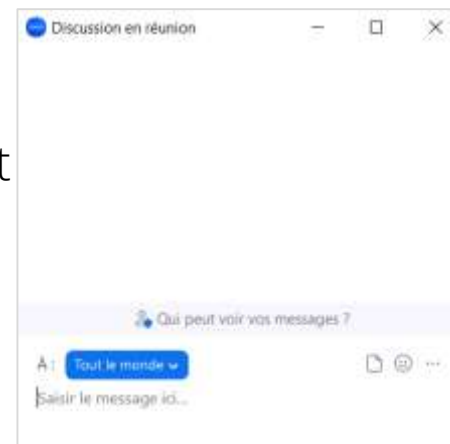
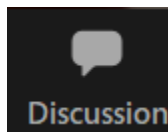
E-RÉUNION - 04 07 2023



ORGANISATION DE CE TEMPS DE PRÉSENTATION



- ✓ Merci de bien vouloir couper vos micros 😊
- ✓ Vous pourrez poser vos questions via l'espace de chat



- ✓ Nous répondrons à vos questions à chaque fin de chapitre
- ✓ La session sera enregistrée.

DÉROULÉ

- Généralités :
 - Présentation du Département
 - Présentation générale de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie
- Cahier des charges de l'appel à projets 2024
 - Orientations
 - Attendus
 - Critères
- Pas à pas dans la demande en ligne
- Présentation de l'IREPS
- La santé et ses déterminants
- La méthodologie de projets



INFORMATIONS ET REPÈRES POUR BIEN RÉPONDRE À L'APPEL À PROJET

PRÉSENTATION DU DÉPARTEMENT



L'ORGANISATION DU DÉPARTEMENT

LE PRÉSIDENT, LES VICE-PRÉSIDENTS ET LES ÉLUS

58 Conseillers départementaux, 2 par canton



LES COMMISSIONS DU DÉPARTEMENT

- **Action sociale, solidarités ***
- Économie, tourisme, montagne, forêt, agriculture
- Déplacements, routes, habitat, environnement, équipement des territoires, numérique
- Collèges, jeunesse, sport
- Culture, patrimoine, coopération internationale
- Finances, ressources humaines, moyens généraux.

* La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, dite acte II de la décentralisation, le département est conforté dans son rôle de chef de file de l'action sociale et médico-sociale

L'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE & ORGANIGRAMME

4630 collaborateurs
13 Maisons de territoire

....

Organigramme des services

● Pôle cadre de vie

Aménagement

Constructions publiques

Mobilités

Mission risk manager

● Pôle ressources

Affaires juridiques ,
achats, marchés...

Finances

Système d'information,
innovation numérique

RH

● Pôle famille



Autonomie

Jeunesse et sports

Solidarités

Éducation

Mission citoyenneté

L'ORGANISATION DU DÉPARTEMENT

Les services en proximité sont présents dans chacun des 13 territoires, dont les services Autonomie



La Direction de l'Autonomie (Maison Départementale de l'autonomie, MDA, Grenoble) comporte un centre de ressources pour l'accueil, l'information, la formation, la communication des questions liées à l'autonomie et au handicap, à destination du public et des professionnels

Page de l'autonomie sur le site du CD38

<https://www.isere.fr/autonomie>

Site Web de la MDA :

<https://www.isere.fr/mda38/Pages/default.aspx>

Le CD38 a conventionné avec des CCAS pour les services en proximité (majoritairement sur l'agglomération grenobloise : Gières, Meylan, Fontaine, Grenoble, Echirolles, St Martin d'Hères, St Egrève, Pont de Claix ; mais aussi avec Voiron et Tullins)

Voir la liste des communes par territoires :

<https://annuaires.isere.fr/territoires>

« *Isère, une nouvelle organisation des territoires* », actualité 01/2023 :

<https://www.isere.fr/actualites/isere-une-nouvelle-organisation-des-territoires>

INFORMATIONS ET REPÈRES POUR BIEN RÉPONDRE À L'APPEL À PROJET

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE



CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE ? QUÉSACO



Instance de **coordination** déployée dans chaque Département, composée des différents acteurs intervenant dans la **politique publique de prévention de la perte d'autonomie** pour les personnes âgées de 60 ans

Créée par la **loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement**

Loi n°2015-776 du 28 décembre 2015 dite « ASV »



LES MEMBRES



Présidence & vice Présidence

Communes & EPCI

Caisses de retraite



*Institutions de retraite complémentaire
Mutualité Française*

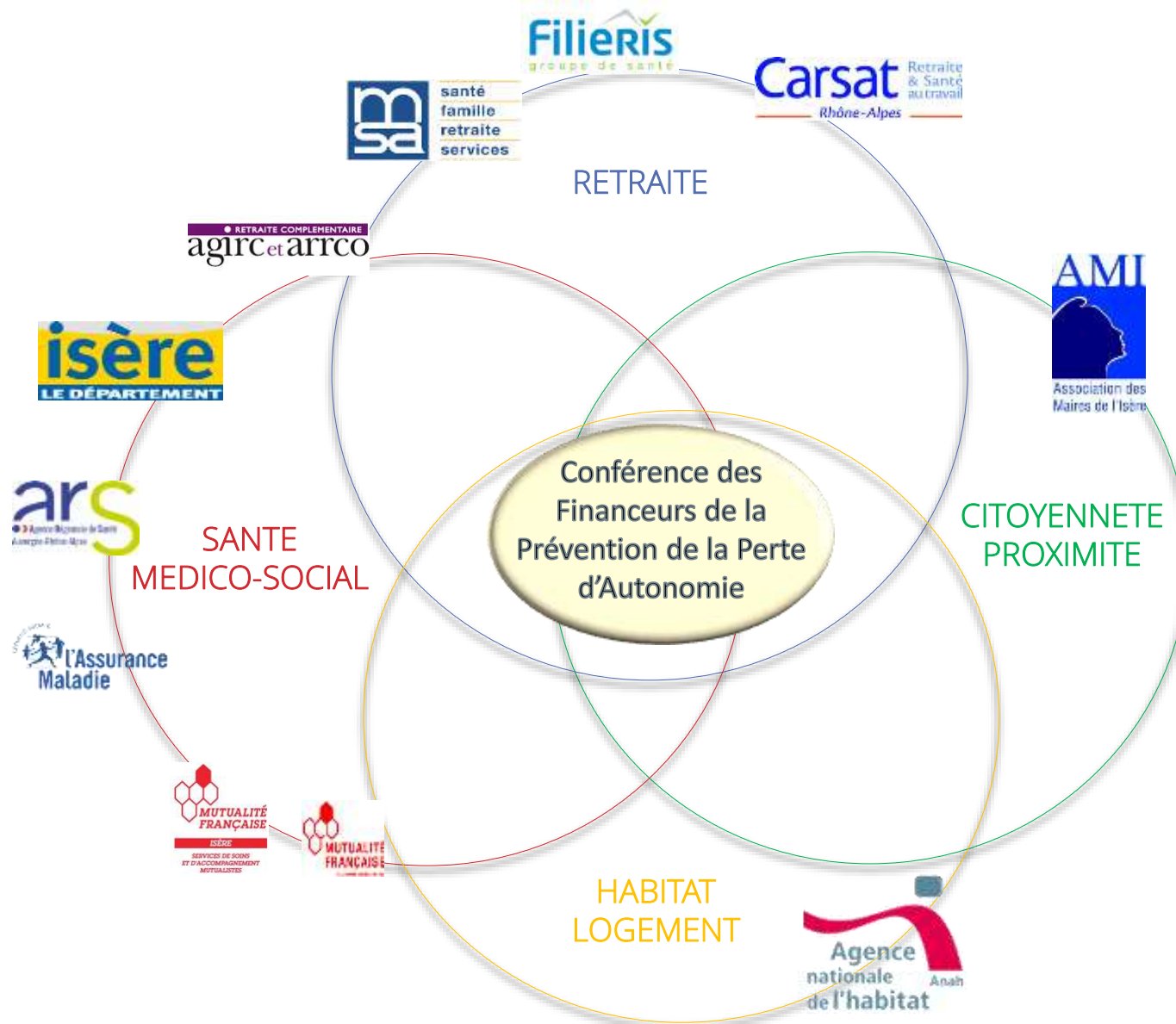


Caisses de sécurité sociale

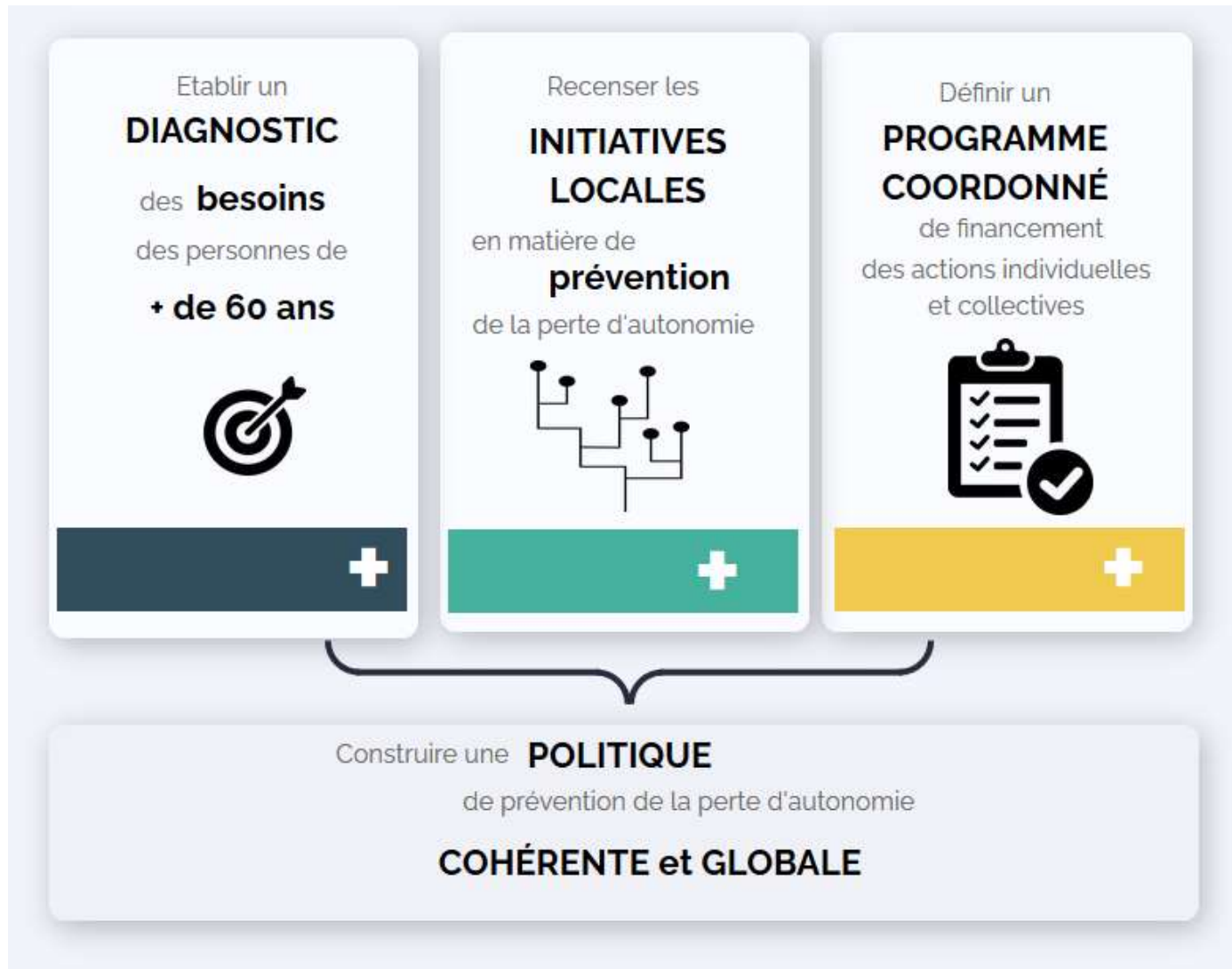
ANAH



LES DOMAINES D'EXPERTISE



LES MISSIONS ET OBJECTIFS



INFORMATIONS ET REPÈRES POUR BIEN RÉPONDRE À L'APPEL À PROJET

CAHIER DES CHARGES 2024



CAHIER DES CHARGES 2024

Cadre général



CAHIER DES CHARGES 2024

Cadre général

Le cahier des charges est disponible sur la page web de la Conférence des financeurs :
<https://www.isere.fr/conference-des-financeurs>

Actions éligibles :

- Actions **collectives** de prévention de la perte d'autonomie des **personnes âgées de 60 ans et plus vivant à domicile**
- Actions **collectives** de prévention de la perte d'autonomie des **personnes âgées de 60 ans et plus résidant en établissement (EHPAD et PUV)**
- Actions **collectives** d'accompagnement des **proches aidants**



Date limite de dépôt des projets : 30 septembre 2023

**Les actions devront débuter à partir de février 2024
et être réalisées au 31 décembre 2024**



CAHIER DES CHARGES 2024

Cadre général

Il est important de bien prendre connaissance du cahier des charges !

Vous y trouverez :

- **Un contexte général :**
 - la mise en place de la CFPPA , les éléments socio-démographiques du département de l'Isère, les grandes lignes du schéma Départemental de l'Autonomie
- **Le cadre général de l'appel à projets :**
 - Les objectifs généraux, les porteurs de projets éligibles, les actions & dépenses éligibles et NON ELIGIBLES, le format des actions, les modalités d'évaluation des dossiers, le calendrier prévisionnel...
- **Les dispositions propres à chaque type d'action**
- **Les conditions de remise des projets**
- **Des outils à l'élaboration de vos projets en annexes**



CAHIER DES CHARGES 2024

Cadre général

Saisie des projets :

- ✓ Le dépôt des dossiers de candidature est **totalemment dématérialisé**
- ✓ La saisie du projet s'effectue obligatoirement par **voie électronique** sur le service en ligne du Département :

<https://subventions.isere.fr/>



- ✓ Cas d'une demande pour **plusieurs projets / thématiques** :
chaque projet devra faire l'objet d'une demande spécifique.

CAHIER DES CHARGES 2024

Cadre général

A noter :



- ✓ Durant l'examen des dossiers, des **demandes de compléments** pourront être faites auprès des porteurs de projets.
- ✓ La sélection des projets sera effectuée lors d'une réunion plénière par les membres de la Conférence des financeurs **(12/2023)**. Cette décision sera ensuite validée par les élus du Département (en commission permanente, **01/2024**).
- ✓ **L'examen des dossiers se portera en premier lieu sur l'adéquation du projet avec les critères d'éligibilité**
- ✓ En cas de candidature retenue, une **convention** de partenariat précisant les modalités de mise en œuvre du projet et de versement de la subvention pourra être conclue le cas échéant.



CAHIER DES CHARGES 2024

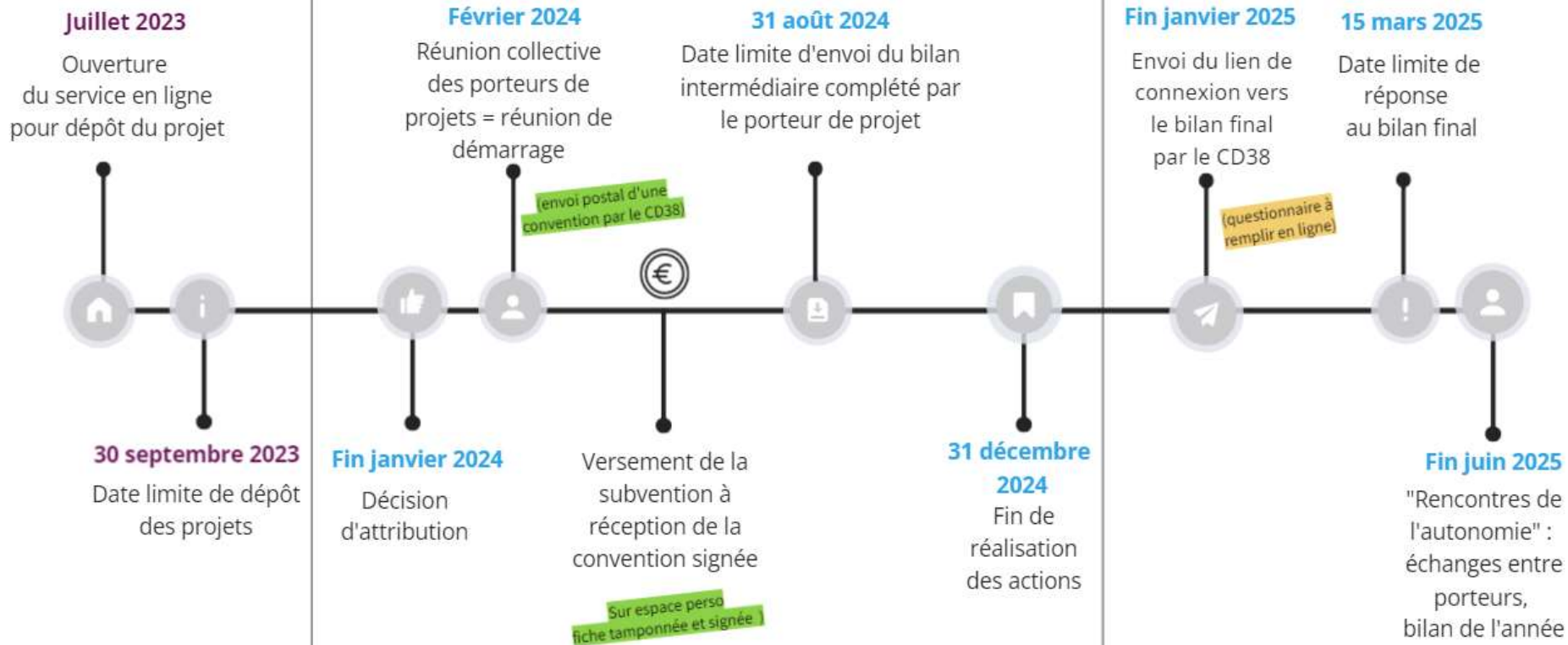
Cadre général

Calendrier prévisionnel



Appel à projets 2024

Conférence des Financeurs de la perte d'autonomie



CAHIER DES CHARGES 2024

Cadre général

Pièces à fournir

Vous devrez également joindre (en ligne) certains documents à votre dossier de candidature



➤ Pièces liées aux projets :

- L'**Attestation de déclaration sur l'honneur** - à télécharger sur le site
- le(s) **CV, diplôme(s)** et qualification(s) de(s) (l') intervenant(s) – **le cas échéant**
- le(s) **devis** correspondant à l'intervention de chaque prestataire extérieur – **le cas échéant**
- **Compte-rendu d'activité** de l'année précédant la demande (pour les **associations** uniquement)
- La **lettre d'engagement** si l'action se déroule dans une structure tiers

➤ Pièces administratives :

- **Personne morale de droit public :**
 - fiche **SIRENE, RIB (au nom de la structure)** et le **justificatif de tiers viré** (courrier de la trésorerie, avis des sommes à payer, statuts ou délibérations)



CAHIER DES CHARGES 2024

Cadre général

Pièces administratives à fournir pour les personnes morales de droit privé :

- **Sociétés/Entreprises** : extrait KBIS et RIB à la raison sociale (et non à l'enseigne uniquement). **Si l'adresse sur RIB est différente de celle du siège social, vérifier sur SIRENE si elle correspond à l'un des établissements de la Sté**, sinon fournir un justificatif d'adresse.

- **Associations** :
 - **Statuts** de l'association ou leurs éventuelles modifications *
 - **Récépissé de déclaration en Préfecture** *
 - Composition du **conseil d'administration** et/ou du **bureau**
 - Avis de situation au répertoire **SIRENE** *
 - Copie de la publication des **statuts** au **Journal Officiel** *
 - • **Bilan** comptable de l'exercice connu (certifié si besoin)
 - • **RIB**
 - • **Contrat d'engagement républicain**



* en cas de première demande ou de modification de la structure



CAHIER DES CHARGES 2024

Cadre général

Pièces à fournir :

Il faut **absolument** que l'**adresse** figurant **sur tous les documents** à fournir soit **identique** :

R.I.B., extrait du **Journal officiel**, extrait **Kbis** et Avis de situation de l'**INSEE** (aussi, appelé Répertoire **SIRENE**).



CAHIER DES CHARGES 2024

Orientations



CAHIER DES CHARGES 2024

Orientations

Les actions de prévention de la perte d'autonomie sont celles qui visent à **informer, sensibiliser** ou **modifier les comportements individuels** en vue d'éviter, de limiter ou de retarder la perte d'autonomie des personnes âgées :

- ✓ promouvoir des **actions collectives d'information** et de **sensibilisation**
- ✓ **permettre** aux personnes de **repérer leurs fragilités** et les rendre **actrices** de leur **parcours de santé**

OBJECTIFS :

- Maintenir les capacités et entretenir les potentiels
- Informer sur les risques et conséquences liées à la fragilisation
- Valoriser et encourager toutes les sources de motivation



CAHIER DES CHARGES 2024

Orientations

Sont également éligibles :
(ajout CNSA 2024)



- Les actions collectives de **formation des bénévoles** dans la mesure où leur finalité est d'améliorer la qualité des actions destinées aux bénéficiaires
- L'accompagnement individuel des **personnes en situation d'isolement** en tant que **préalable à l'intégration** des personnes à des **actions collectives**.
Des équipes de bénévoles **intervenant auprès de personnes isolées** sur un territoire donné peuvent également être considérées comme une action collective à l'échelle du territoire.



CAHIER DES CHARGES 2024

Orientations

Ces objectifs sont en adéquation avec les **priorités nationales**, à savoir :

- Agir sur la mobilité en développant la **pratique d'activités physiques/sportives adaptées**
- Renforcer les actions en faveur d'une **nutrition adaptée aux besoins des personnes** âgées fragiles ou dépendantes
- Favoriser l'accès aux **actions culturelles** comme moyen de lutte contre l'isolement et stimulant de l'activité cognitive
- Développer le **lien social** et la **citoyenneté**



CAHIER DES CHARGES 2024

Attendus



CAHIER DES CHARGES 2024

Attendus

Porteurs de projets éligibles :

- ✓ **Toutes personnes morales**, quel que soit leur statut : association, personne morale de droit public (collectivité territoriale, CCAS/CIAS ...), IPAD/PUV, SAAD, entreprise privée ...



Le format de l'action :



- ✓ Le **format collectif** de l'action est **libre** : les actions pourront être proposées en format **présentiel et/ou distanciel**.
- ✓ Les **modalités d'organisation** des formats en distanciel devront être **précisées** dans le dossier de candidature.

CAHIER DES CHARGES 2024

Attendus

Projets non éligibles :

- ✓ Des actions **individuelles** de prévention
- ✓ Des actions destinées aux **professionnels**
- ✓ Des actions individuelles de **santé** (*prises en charge par l'assurance maladie*)
- ✓ Des actions de prévention menées par les **résidences autonomie** (prises en charge dans le cadre du forfait autonomie)
- ✓ Des actions menées **hors Isère**



Mais aussi :

- ✓ Le financement de **postes pérennes** (*seulement de la valorisation de temps de travail de l'(ou des) intervenant(s) consacré à la mise en œuvre de l'action*)
- ✓ Le financement **d'investissement(s)** (*seulement du petit matériel nécessaire à l'action*)
- ✓ Le financement **uniquement de transport**
- ✓ Le financement des charges **locatives** de la structure



CAHIER DES CHARGES 2024

Attendus

A noter :

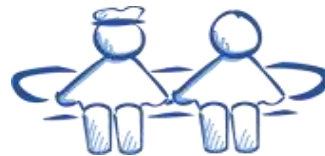


- ✓ Dans les situations où les actions proposées ne comprennent **pas uniquement des actions de prévention**, la Conférence des financeurs peut proposer un **financement au prorata** de la part de l'action dédiée à la prévention de la perte d'autonomie.
- ✓ Les concours financiers du dispositif étant annuels, ils ne permettent pas d'assurer des financements pérennes.
Cependant la **réflexion sur le modèle économique** permettant de **pérenniser l'action** au-delà du financement de la Conférence des financeurs sera **valorisée**.

CAHIER DES CHARGES 2024

Attendus

Actions collectives de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus vivant à **domicile**, ou résidant **en établissement** (EHPAD et PUV)



CAHIER DES CHARGES 2024

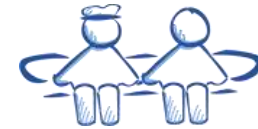
Attendus

Actions collectives de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus vivant à **domicile**, ou résidant **en établissement** (EHPAD et PUV)

Objectifs spécifiques :

➤ Concernant les personnes âgées vivant à **domicile**, il s'agit de :

- Développer une démarche de prévention.
- Favoriser le soutien à domicile.
- Lutter contre l'isolement et faciliter l'aller vers
- Promouvoir le pouvoir d'agir



➤ Concernant les personnes âgées résidant **en établissement**, il s'agit de :

- Renforcer les actions de prévention existantes et développer de nouvelles actions de prévention auprès des résidents des établissements.
- Développer l'ouverture des établissements vers l'extérieur, en lien notamment avec les acteurs des filières gérontologiques ; par exemple, les résidences autonomie, les SAAD, les SSIAD, les professionnels et structures de santé ...
- Faciliter l'entrée en établissement en favorisant l'« aller vers » l'établissement
- Informer et sensibiliser le public ainsi que leurs proches sur la vie en établissement



Public cible

Les actions doivent être destinées aux **personnes âgées de 60 ans et plus vivant à domicile** ou résidant **au sein des EHPAD et PUV** ou **en binôme aidant/aidé**, en Isère.

CAHIER DES CHARGES 2024

Attendus

Actions collectives de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus vivant à **domicile**, ou résidant **en établissement** (EHPAD et PUV)

Thématiques de prévention :

- ✓ **Santé globale / Bien vieillir**, dont :
 - **Nutrition**, lutte contre la dénutrition, promotion d'une alimentation adaptée
 - **Mémoire**, stimulation cognitive
 - **Sommeil**
 - **Activités physiques** et/ou sportives adaptées, atelier d'équilibre / prévention des chutes
 - **Bien-être** et estime de soi
 - **Santé bucco-dentaire**
 - **Prévention de la dépression** et du risque suicidaire
 - **Autres actions**
- ✓ **Lien social, lutte contre l'isolement**
- ✓ **Accès à la Culture** et à l'expression artistique
- ✓ **Habitat** et cadre de vie
- ✓ **Mobilité** (dont sécurité routière)
- ✓ **Accès aux droits**
- ✓ **Usage du numérique**
- ✓ **Préparation à la retraite**



Actions collectives d'accompagnement des proches aidants



CAHIER DES CHARGES 2024

Attendus

Actions collectives d'**accompagnement** des proches **aidants** :

Informer, former ou apporter un soutien psychosocial et moral



Objectifs spécifiques :

➤ **Faciliter la prise de conscience** chez l'aidant :

- Accompagner l'aidant à **prendre conscience** de son **rôle** et de ses **besoins** (*aides humaines, solutions de répit, soutien, lien social...*)
- Aider à **lever des freins** éventuels (*recours aux aides, temps pour soi, sentiment de culpabilité...*)
- Favoriser l'échange et la **formation entre pairs** (*pair-aidance*)

➤ Favoriser une **démarche de parcours** de l'aidant en prenant en compte les besoins et les envies des proches aidants :

- Développer une démarche de **prévention** (*santé, isolement, épuisement...*)
- Développer l'**information** et la **formation** des aidants
- Proposer des projets en **complémentarité avec les actions déjà existantes** sur le territoire d'intervention envisagé, y compris, les actions menées en établissement
- Favoriser une **approche évolutive** et **participative** dans la construction des projets
- Être attentif aux besoins de **publics spécifiques** (*tels que les **aidants endeuillés**, les **aidants jeunes**, les **aidants actifs**...*)



CAHIER DES CHARGES 2024

Attendus

Actions collectives d'accompagnement des proches aidants :

Thématiques de prévention :

- ✓ Information
- ✓ Formation
- ✓ Soutien psychologique
- ✓ Prévention santé



Public cible

Les actions doivent être destinées aux **personnes aidant un proche à domicile ou en établissement vivant en Isère**

Actions non éligibles

- Actions **individuelles** d'accompagnement
- Actions destinées aux **aidants professionnels** (*notamment les actions de **formation**, même si elles sont mixtes*)
- Actions de **médiation familiale**
- Dispositifs relevant de **l'accueil temporaire** (*accueil de jour/hébergement temporaire*) ou du **répit en séjour de vacances** organisées pour l'aidant et son proche (*type village répit familles*)
- Dispositifs relevant du **relayage/baluchonnage**
- Dispositifs de **conciliation** vie familiale/vie professionnelle
- Programmes d'**éducation thérapeutique**
- **Dispositifs de vie sociale et de loisirs** (*tels que les journées-rencontres conviviales et festives, les sorties culturelles aidants aidés ou pour les proches aidants*)



CAHIER DES CHARGES 2024

Critères



CAHIER DES CHARGES 2024

Critères

L'examen des dossiers s'appuiera sur les critères d'évaluation suivants :

- Respect de la **méthodologie de projet** dans son intégralité :
 - Définition des **objectifs** poursuivis
 - Identification et adéquation de l'action aux **besoins**
 - **Repérage** et recrutement des participants
 - Suivi et **évaluation** de l'action

- **Qualité** du projet de prévention présenté :
 - Un **calendrier** prévisionnel **défini**
 - Une mobilisation de l'ensemble des moyens humains et matériels concourant à sa bonne réalisation (**mise en cohérence financière** de l'action au regard des moyens)
 - Une **communication** ciblée
 - Des moyens favorisant « **l'aller vers** » et donc la participation du public ciblé (personnes âgées et aidants)

- Adéquation des **compétences professionnelles** mobilisées et du **profil des intervenants** aux objectifs attendus et au cadre réglementaire



CAHIER DES CHARGES 2024

Critères



Une attention particulière sera portée sur les caractéristiques suivantes :

➤ **Concernant les porteurs :**

- Avoir une **bonne connaissance** du **tissu local** et s'y inscrire pleinement
- Inscrire leur projet dans une **dynamique partenariale coordonnée**, voire **mutualisée**, (*avec l'ensemble des acteurs des filières gérontologiques tels que les Communes, CCAS, SSIAD, SAAD, services du Département, Résidences Autonomie, établissements, professionnels et structures de santé ...*)
- Présenter un **projet mutualisé** entre plusieurs acteurs (Domicile / EHPAD, intercommunal...) au service de la fluidité des parcours

➤ **Concernant les actions**

- Pour toute **action reconduite**, il s'agira de **justifier l'intérêt** de son renouvellement (*ouverture à de nouveaux bénéficiaires, déploiement sur des zones géographiques non couvertes, ajustements suite à des besoins exprimés...*)
- La présence de **co-financements** n'est **pas obligatoire**, mais sera **valorisée** le cas échéant
- La réflexion sur le **modèle économique** permettant de **pérenniser** l'action au-delà du financement de la Conférence des financeurs sera valorisée





Les critères de priorisation :

En cas d'enveloppe financière atteinte suite à l'ensemble de l'examen des projets éligibles, nous nous appuierons sur **les critères de priorisation suivants** :

- **Critère géographique** : présence d'actions sur l'ensemble du territoire
Une action sera priorisée si elle est sur un territoire peu ou pas couvert par des actions de prévention
- **Critère singulier de l'action** : une action apportant une **originalité** ou une singularité non rencontrée dans d'autres actions sera priorisée (*composante multiple de l'action agissant sur **plusieurs thématiques de prévention** (ex chute et nutrition), **démarche innovante** etc...)*)



INFORMATIONS ET REPÈRES POUR BIEN RÉPONDRE À L'APPEL À PROJET

PAS À PAS DANS LA DEMANDE EN LIGNE

Cyril Dorffner



INFORMATIONS ET REPÈRES POUR BIEN RÉPONDRE À L'APPEL À PROJET

PRÉSENTATION DE L'IREPS

INFORMATIONS ET REPÈRES POUR BIEN RÉPONDRE À L'APPEL À PROJET

**Merci de votre présence,
et bel été à tous !**

